

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 484 Lettres, Langues, Linguistique, Arts

- Université Lumière - Lyon 2
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM
- Ecole normale supérieure de Lyon - ENS Lyon

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Éric Lysøe, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Éric LYSØE, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

Experts :

Mme Angelina ALEKSANDROVA, Université de Strasbourg

Mme Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse - Jean-Jaures

Mme Françoise LARTILLOT, Université de Lorraine

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

Délégué scientifique du HCERES :

M. Christian BOIX

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Lettres, Langues, Linguistique et Arts* (ED 3LA, n° 484) est commune à quatre établissements : l'Université Louis Lumière (Lyon 2, université de rattachement principal), l'Université Jean Moulin (Lyon 3), l'Université Jean Monnet (Saint-Étienne) et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon. Ces quatre établissements se trouvent rassemblés au sein de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COmUE) « Université de Lyon » (UdL).

L'ED 3LA rassemble les doctorants de 19 Unités de recherche (UR) dont huit unités mixtes de recherche, dix équipes d'accueil et une jeune équipe : Centre d'étude des dynamiques et des frontières littéraires (CEDFL, EA3712, Lyon 3), du Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Expression Contemporaine (CIEREC, EA3068, Saint-Étienne), Centre d'Études sur les Littératures Étrangères et Comparées (CELEC, EA3069, Saint-Étienne), Centre d'études et de recherches comparées sur la création (CERCC, EA1633, ENS Lyon), Institut d'Histoire de la Pensée classique (IHPC, UMR 5037, ENS Lyon, à travers trois composantes : Centre d'études en rhétorique, philosophie et histoire des idées, de l'humanisme aux lumières ; Groupe Renaissance et Âge classique ; Institut Claude Longeon), Histoire et Sources des Mondes Antiques (HISOMA, UMR5189, Lyon 2), Francophonie, Mondialisation et Relations internationales (IFRAMOND, EA 4586, Lyon 3), Littérature, idéologies, représentations aux xviii^e et xix^e siècles (LIRE, UMR5611, Lyon 2), Passages XX-XXI (PASSAGES, EA4160, Lyon 2), Centre d'études linguistiques (CEL, EA1663, Lyon 3), Centre d'études slaves André Lironde (CESAL, JE2514, Lyon 3), Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM, UMR 5648, Lyon 2), Centre de Recherche en Terminologie et Traduction (CRTT, EA4162, Lyon 2), Groupe de recherche sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO, UMR5195, Lyon 2), Institut d'études transtextuelles et transculturelles (IETT, EA4186, Lyon 3), Centre de Recherche en Langues et Cultures Européennes (LCE, EA1853, Lyon 2), Triangle - Action, discours, pensée politique et économique (TRIANGLE, UMR5206, ENS Lyon), Dynamique Du Langage (DDL, UMR5596, Lyon 2), Interactions, corpus, apprentissage, représentations (ICAR, UMR5191, Lyon 2).

Ces UR recouvrent les quatre grands domaines énumérés dans la dénomination de l'ED : Lettres anciennes et modernes, Langues, Linguistique et Arts, auxquels il convient d'ajouter Civilisation et histoire des idées. L'ensemble correspond à dix sections du Conseil National des Universités : 7 à 15 et 18.

Cette école s'appuie sur un conseil de 26 membres, composé de douze représentants des Unités de recherche, d'un représentant BIATSS, de cinq doctorants élus et de sept membres extérieurs. Il est donc conforme à l'arrêté du 7 août 2006 et se réunit trois fois par an. Le bureau est composé de six membres, dont quatre représentants des établissements de tutelle, lesquels sont autant de Directeurs adjoints, habilités à prendre, chacun, des décisions relevant du périmètre de leur établissement (réinscription du doctorant, dérogations pour une année supplémentaire, etc.).

L'ED 3LA rassemble 570 doctorants (moyenne sur les six dernières années) pour 184 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR, moyenne sur les quatre dernières années). Le budget alloué actuellement au fonctionnement de l'école s'élève à 32 000 €. La gestion de l'école doctorale est assurée de la façon suivante : chaque établissement dispose d'un secrétariat doctoral. En outre l'ED dispose à Lyon 2 d'un secrétaire à 33 %. La gestion budgétaire est assurée par une personne qui s'occupe de sept écoles doctorales. Un maître de conférences assure enfin la gestion de la base de données (il dispose pour ce faire d'une décharge de 21 heures). À Lyon 2, l'ED 3LA partage avec deux autres écoles deux salles (12-15 places), dont l'une est équipée de deux ordinateurs et d'une imprimante. En revanche, l'école doctorale ne dispose pas d'un bureau identifiable comme tel, qui pourrait être utilisé par la directrice pour recevoir les usagers de l'ED.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

Conforme à l'arrêté du 7 août 2006, le Conseil de l'ED 3LA ne permet la représentation pleine et entière que de 12 UR sur les 19 qui relèvent du périmètre de l'école. Cette situation ne semble pas poser de problèmes, car des solutions ont été trouvées pour les sept UR qui ne sont pas représentées au sein du conseil : d'une part leurs représentants sont invités permanents, d'autre part certaines UR ont accepté d'échanger leurs rôles par roulement tous les deux ans. Les personnalités extérieures sont judicieusement choisies (directeurs de structures professionnelles dévolues à la formation des artistes), peut-être trop systématiquement du côté des secteurs de formation (Institut Louis Lumière, Conservatoire, École d'art et design). Le Bureau est composé de six membres dont un représentant des doctorants étrangers (qui ne sont pas représentés en tant que tels au Conseil), et quatre membres du Conseil affecté chacun dans l'un des quatre établissements de tutelle, ce qui est une solution efficace. Le Conseil de l'école doctorale et ses prérogatives correspondent à ce qu'on peut attendre du bon fonctionnement d'une ED. Il fixe les règles de fonctionnement budgétaire de l'école et, en formation restreinte aux HDR, attribue les contrats doctoraux.

Cette organisation forte tente de pallier une réelle difficulté. En effet il semble d'une part que, par le biais de la ComUE, la mutualisation des moyens se traduise surtout par des dynamiques descendantes. C'est la ComUE qui définit les moyens alloués aux écoles doctorales et, par le biais du Collège doctoral de l'UdL, les formations à l'insertion professionnelle proposées aux doctorants. De son côté, l'ED 3LA doit coordonner des structures très morcelées, réparties entre les différents établissements. Elle apparaît de ce fait comme une entité dont l'ancrage administratif et spatial insuffisant nuit à sa bonne visibilité, laquelle n'est même pas matérialisée par l'existence de locaux identifiés comme tels par les doctorants. La journée de rentrée (d'une excellente conception) reste un moment important où tous les acteurs de l'école doctorale peuvent se retrouver, mais c'est malheureusement le seul. Les difficultés inhérentes à cette situation sont toutefois en partie levées par un site web de bonne tenue.

Les moyens matériels et humains sont insuffisants pour une école de cette taille et surtout, là aussi, éclatés entre les différents établissements. La politique de financement est essentiellement tournée en direction des besoins des doctorants : missions, formations, aides à l'organisation de manifestations scientifiques. Mais le budget alloué à l'ED (32 000 €) est insuffisant, représentant 56 € par doctorant.

L'accès aux études doctorales se fait selon une boucle assez classique dans le domaine des Sciences humaines : le directeur de thèse et le doctorant s'accordent sur un projet, dont on peut regretter que la faisabilité soit d'emblée envisagée sur 4 ou 5 ans (qui risquent fort de devenir ensuite 5 ou 6). La candidature est ensuite soumise aux directeurs des UR et à la directrice de l'école doctorale. L'obtention d'un contrat doctoral est liée à un concours également assez classique : dépôt d'un dossier, classement par l'UR, puis audition de tous les candidats. L'affectation sur les contrats offerts par chaque établissement se fait en fonction du rattachement des directeurs de thèse, ce qui ne permet pas au jury de se fonder uniquement sur des critères d'excellence, puisqu'il est contraint de se plier à la ventilation imposée par les établissements. La dotation en contrats est en moyenne de 27 chaque année, auxquels s'ajoutent 15 contrats spécifiques ENS, ce qui dans les disciplines des Sciences humaines et sociales (SHS) est satisfaisant. En dehors de ces contrats, l'ED 3LA, qui s'est opposée à l'idée d'un seuil de financement pour ses doctorants, semble ne pas veiller avec une pleine attention à la situation matérielle de ses doctorants non contractuels. En tout cas, elle ne connaît pas avec suffisamment d'exactitude ladite situation.

Les UR auxquelles s'adosse cette école doctorale relèvent de domaines relativement proches : Littératures, Langues, Linguistiques et Arts. Le dossier fourni par l'ED et l'entretien sur site ont conduit cependant à souligner que la seule politique qui peut être menée dans un tel cadre est d'ordre pédagogique. Il est vrai que l'école se heurte au problème de morcellement qui pèse sur toute son organisation. La présentation qui est faite des UR dans le dossier privilégie d'ailleurs les équipes internes (souvent « locales ») au regard des unités elles-mêmes. On peut donc craindre que l'encadrement scientifique des doctorants et l'accueil au sein de ces équipes soient très variables, et dans certains cas difficilement identifiables du point de vue de l'ED. Malgré tout, cette école qui participe au financement de l'activité scientifique des doctorants au sein des UR, pourrait sans doute faire émerger une politique scientifique à l'interface des disciplines et favoriser des projets scientifiques transdisciplinaires. Il faut souligner néanmoins que l'ED 3LA a fait preuve de réelles capacités d'innovation et d'incitation en obtenant la création de doctorats « recherche et pratique » : un « Doctorat de Musicien », un Doctorat en Arts, mention Art industriel et un Doctorat « Art et Design ».

La politique d'ouverture à l'international a débouché sur de belles réalisations (accords avec Leipzig et Turin), mais le nombre de cotutelles reste un peu en deçà de ce qui est habituel dans ce domaine scientifique, bien qu'un ou deux contrats soient chaque année fléchés pour ce type de parcours international. Le plus ennuyeux sans doute est que, pour l'essentiel, la politique de mobilité (en ce qui concerne les séjours dans les laboratoires étrangers) semble déléguée au Collège doctoral de l'UdL, qui décide des aides, peu nombreuses, accordées pour les séjours de longue durée (neuf mois à un an).

- Encadrement et formation

Le rapport entre HDR et nombre d'inscrits (184 pour 570) semble correct, avec un seuil acceptable de 10 thèses dirigées maximum par encadrant. Les quelques cas de dépassement sont clairement justifiés par les contraintes de spécialités d'encadrement. L'accueil des doctorants lors de la journée de rentrée, marquée par une conférence de haut niveau et la présentation de l'école doctorale est organisée de façon idéale. Le suivi s'effectue sous la forme d'une « fiche bilan » remplie par le doctorant et validée par le directeur de thèse, ce qui conduit dans les faits à déléguer aux seuls directeurs de thèse le suivi de la thèse. La charte de thèse prévoit bien la possibilité de comités de thèse, mais ceux-ci ne sont pas mis en place systématiquement au sein de l'école doctorale. Les conditions et démarches requises pour la soutenance sont clairement expliquées sur le site. Le suivi des docteurs est effectué selon un double processus au niveau du Collège doctoral et de l'ED. Le résultat en terme de répondants (63 %) pourrait sans doute être amélioré.

Le nombre de thèses financées par contrat est relativement élevé (20 %) pour une discipline SHS. Le nombre de salariés (35 %) correspond aux chiffres habituels dans ces disciplines. En revanche, il est inquiétant de constater que 45 % des doctorants ne sont pas financés et que l'école ignore leur situation exacte. En effet, l'inscription sur le Système informatisé de gestion des Écoles doctorales (SIGED, application mise au point par le Collège doctoral de l'UdL et à partir de laquelle l'ED collecte ses informations) n'est pas suffisamment contraignante quant aux informations à saisir à propos de la situation financière (l'application valide par exemple : « revenus : 0 €). L'article 14 de l'arrêté du 7 août 2006 fait obligation au « directeur de l'école doctorale [de] s'assurer[r] que les conditions scientifiques, *matérielles* et *financières* sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du candidat et de préparation de la thèse ».

En ce qui concerne les formations, le doctorant se voit proposer des modules répartis en quatre domaines, *i.e.* Ouverture scientifique pluridisciplinaire, Préparation au métier d'enseignant pour les doctorants ayant des missions complémentaires d'enseignement, Préparation à l'insertion professionnelle, Langues : français langue étrangère (FLE) et anglais.

L'ED 3LA prend directement en charge six à neuf modules, ainsi pour 2013-2014 :

- L'écriture scientifique en lettres et sciences humaines (ECRIS).
- Rédaction universitaire pour doctorants étrangers (RUDE).
- Anglais pour doctorants (AngDo).
- Traitement de texte pour la thèse (TTT).
- Base de données pour la thèse.
- Développement d'une base de données personnelle pour la thèse (Dév-BDT).
- Traitement de l'information lexicale au format numérique (TILN).
- Formation à la recherche documentaire pour la thèse (IsiDoc't).
- Coopération avec les milieux culturels (pendant les Assises internationales du roman).

Il faut souligner en outre l'existence d'une université d'été qui associe l'ED 3LA à l'ED *Sciences sociales* (ED n°483). Par ailleurs, l'ED 3LA soutient les programmes développés sur deux ans par des groupes de doctorants rassemblés en « Laboratoires juniors », structures internes formalisées au sein desquelles ils s'initient, à leur niveau, à la gestion et au pilotage de la recherche. Enfin, elle recourt chaque année à un professeur invité pour la prise en charge d'un module de formation original. C'est donc un ensemble cohérent qui est proposé aux doctorants, mais peut-être insuffisamment transdisciplinaire et trop peu orienté du côté de l'emploi, même si des formations sont proposées en ce sens soit par le Collège doctoral de l'UdL, soit par l'Université de Saint-Étienne. Il ne semble pas que ce volant (important) de modules soit particulièrement suivi par les doctorants. Ils doivent suivre au moins trois modules de 21 h, et 80 h de spécialité de recherche (au sein de leur Unité de recherche).

Chaque année est organisé également un colloque à l'initiative de l'association « Les Têtes chercheuses », association propre à cette école doctorale et particulièrement active, même si elle ne rassemble que 15 % des effectifs. On peut se demander cependant si l'ED 3LA ne lui délègue pas trop volontiers des tâches qui relèvent de ses attributions. Est-ce par exemple à cette association de permettre aux doctorants de s'exercer à soutenir leur thèse par le biais de « soutenances blanches » ?

- Suivi et insertion

Le suivi des docteurs est assuré par des enquêtes croisées réalisées par le Collège doctoral de l'UdL et l'ED 3LA qui interroge les HDR. Le taux de réponse est relativement faible (63 %). Pour une part importante (42 à 47 %), les docteurs dont on connaît la situation trouvent un emploi dans l'enseignement supérieur. Il reste que la part des emplois dans le secteur privé paraît extrêmement faible et celle des situations inconnues beaucoup trop importante.

L'analyse de ces résultats n'est peut-être ni assez approfondie ni suffisamment détaillée par secteurs disciplinaires. Les chiffres devraient inciter à faire plus d'efforts du côté du monde de l'entreprise. Pourquoi ne pas organiser par exemple des Doctoriales - qui ne peuvent être en aucun cas remplacées par les Journées Emploi-Doctorant du Collège doctoral ? Il faudrait plus largement pousser le Collège doctoral à accentuer son effort sur le secteur des SHS. Pourquoi ne pas stimuler les imaginations du côté de l'innovation entrepreneuriale malgré les difficultés que l'on peut rencontrer à développer des dynamiques de ce type au sein des Lettres, Langues et Arts ?

Appréciation globale :

L'école doctorale Lettres, Langues, Linguistique et Arts repose sur une structure scientifique forte et fait bénéficier les doctorants de toute une série d'initiatives tant du côté des formations que du côté des possibilités d'ouvertures à l'international (université d'été, relations avec Leipzig et Turin). Elle reste cependant trop écartelée entre les différents établissements, ce qui empêche toute visibilité réelle. La mutualisation des moyens au niveau des écoles doctorales se traduit certes par l'existence d'un Collège doctoral de l'UdL. Il reste que les moyens humains répartis dans les différents établissements (secrétariats doctoraux) et ceux mis directement à disposition de cette ED (secrétariat à 33 %) sont insuffisants pour lui permettre de mener sa mission aussi bien qu'elle voudrait le faire. Sa dotation financière est également insuffisante puisqu'elle correspond à 56 € par doctorant. Dans ces conditions, l'ED 3LA ne peut assurer un suivi satisfaisant de ses docteurs (taux de réponse de 63 %).

Points forts :

- La vie associative.
- La gouvernance, telle qu'elle s'exprime notamment à travers le Bureau.
- Le recours aux professeurs invités pour les formations.
- La création de doctorats « recherche et pratique ».
- La participation financière aux projets des doctorants.
- L'existence de « Laboratoires juniors ».

Points faibles :

- La taille de l'école qui rend impossible une bonne connaissance du doctorant et de son parcours scientifique (situation matérielle, suivi du travail de thèse, insertion professionnelle des docteurs, manque de contacts entre les doctorants en dehors de l'association « Les Têtes chercheuses »).
- Les moyens nettement insuffisants, tant en personnel qu'en locaux et en appui financier au fonctionnement.
- L'éclatement entre quatre établissements menant chacun leur politique scientifique, formule qui complexifie la structure et crée trop d'obstacles à la mise en place d'une politique scientifique au sein de l'école.
- Le manque d'identité forte.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait revoir les clefs de répartitions des moyens alloués au fonctionnement des écoles doctorales de l'Udl. Il conviendrait en tout cas de doter cette ED de moyens humains et matériels en adéquation avec les besoins.

Il conviendrait de mieux harmoniser l'ampleur des périmètres scientifiques de certaines écoles y compris au sein de la ComUE (effet seuil dû au nombre).

Il semble impératif que l'école doctorale 3LA puisse être physiquement identifiée à travers la présence d'au moins un(e) gestionnaire à temps plein dans un bureau unique : la répartition inégale des moyens entre les quatre établissements est préjudiciable au bon fonctionnement et au développement de cette École doctorale.

Compte tenu des effectifs que rassemble la ComUE, la création d'une « Maison des doctorants » pourraient être discutée.

Observations de l'établissement

Lyon le 12 juin 2015

Monsieur le Président de l'Université
Lyon2

à

Monsieur le Directeur de la section 1 de
l'HCERES

Affaire suivie par : GRAS Anne-Laure
DRED
anne-laure.gras@univ-lyon2.fr

**Objet : HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010807 – Lettres, Langues,
Linguistique, Arts - 0691775E**

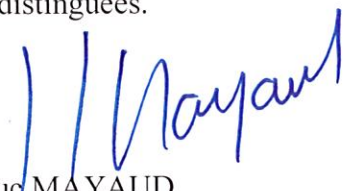
Monsieur,

Nous avons apprécié la grande qualité du rapport rédigé par le Haut comité, qui a bien voulu consacrer son attention à l'évaluation de l'école doctorale 3LA. Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la réponse de l'école et de ses tutelles.

Conformément à votre demande, cette réponse vous est présentée sous la forme d'un fichier d'observations de portée générale.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2
Au nom des universités Lyon 2, Jean-Moulin
Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne et de l'ENS
de Lyon

HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010807 – 3LA - Observations de portée générale – Avis de la Direction

La Directrice

Lyon, le 4 juin 2015

Monsieur le Président du comité d'évaluation,
Mesdames, Messieurs,

Le rapport du Hceres sur l'ED 3LA n° 484 m'est parvenu le 29 mai et le conseil de l'ED réuni le 1er juin, après en avoir pris connaissance, m'a aidé à élaborer la réponse que je vous fais aujourd'hui. Le rapport est factuellement juste sauf sur un point qui demande rectification : le secrétaire de l'ED, mis à disposition par l'université Lyon 2 est à 60 % et non à 33 % de son temps sur ce poste. Ce qui reste bien sûr trop peu, comme vous le relevez.

Le conseil s'unit à moi pour vous remercier d'avoir retenu six points forts (ainsi que le site « de bonne tenue », qui intègre, la chose est rare, une base de données très complète) et quatre points faibles, faisant peser la responsabilité de ces points faibles en grande partie sur la taille surdimensionnée de cette ED et de son périmètre (580 doctorants ; 190 HDR ; 19 labos ; 10 sections CNU). Vous attirez l'attention sur le peu de moyens qui lui est proportionnellement alloué tant sur le plan des locaux, des personnels que des finances. Votre avis nous aidera à faire remonter l'information au collège doctoral de Lyon-Saint-Etienne et à nos chefs d'établissements pour une réflexion sur les périmètres des ED.

Nous avons pris bonne note des efforts à faire pour une meilleure connaissance du financement des doctorants et pour l'amélioration du suivi du devenir des docteurs (un élément présent dans le dossier envoyé en 2014, p. 31, est à rappeler : le taux de réponses de 79 % pour la période 2007-2011 nous semblait un taux et une fourchette temporelle presque exceptionnels pour la connaissance de ce devenir des docteurs). Nous allons aussi faire porter nos efforts vers l'augmentation des co-tutelles (une trentaine en cours).

Nous récusons l'idée d'un défaussement du travail de l'ED sur les associations de doctorants comme Les Têtes chercheuses au titre qu'elles organisent des soutenances blanches ; au contraire, nous nous réjouissons du partage harmonieux du suivi des doctorants qui s'effectue et dans l'ED, et dans les laboratoires et dans les associations de doctorants selon des tonalités et des modalités différentes, à la satisfaction des doctorants qui l'ont d'ailleurs exprimée en séance plénière en mars dernier.

En vous remerciant du travail minutieux accompli sur le dossier et au cours des entretiens, nous vous prions d'accepter, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Michèle Clément
Professeure Université Lyon 2
Directrice de l'ED 3LA



HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010807 – 3LA - Observations de portée générale – Avis des tutelles

Les tutelles souhaitent d'abord remercier les membres du comité pour leur travail d'expertise. En complément des remarques générales émanant du conseil de l'Ecole doctorale, elles souhaitent apporter quelques précisions, car le déroulé de l'évaluation des écoles doctorales n'a pas permis aux tutelles de s'exprimer totalement, puisque les huis-clos avec les tutelles avaient lieu sous forme de sessions parallèles dans des lieux différents. Le site Lyon–Saint-Etienne, par l'entremise de l'Université de Lyon, avait organisé une séance plénière, qui consistait à présenter pendant une matinée entière les particularités de la gestion doctorale (dont le financement) sur le site Lyon–Saint-Etienne, ainsi que le rôle et les missions dévolues à chaque acteur (l'Université de Lyon, les universités, le collège doctoral, les écoles doctorales).

Au vu de certaines affirmations portées au registre des points faibles et des recommandations émises, nous pensons qu'il est indispensable de préciser ici un certain nombre de points :

- Les ED dépendent d'établissements accrédités (dont l'un parmi eux est « porteur ») et d'établissements associés. L'Université de Lyon (UdL) n'est pas un établissement accrédité ou associé, même s'il a pris en charge certaines missions (dont le suivi de l'insertion des docteurs et l'élaboration d'un outil informatique de suivi de l'inscription pédagogique, apprécié des évaluateurs). L'UdL n'a donc pas été destinataire du rapport d'évaluation de l'HCERES. Par conséquent, certaines recommandations du rapport à l'UdL concernent effectivement l'UdL, d'autres concernent les établissements co-accrédités. Les établissements co-accrédités ne pourront donc répondre qu'aux recommandations et remarques les concernant.
- Le budget des Ecoles doctorales est versé par les établissements à l'UdL, dont le Collège doctoral redistribue les moyens suivant des clés de répartition votées au sein du Collège doctoral. Ceci ne représente pas la totalité de la dotation des tutelles aux ED, car les établissements apportent directement divers moyens complémentaires (personnels de secrétariat, bourses de mobilité pour les doctorants, prise en charge des frais de soutenance ...).

Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2
Au nom des universités Lyon 2, Jean-Moulin
Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne et de
l'ENS de Lyon

HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010807 – 3LA - Observations de portée générale – Avis de la tutelle porteuse Lyon 2

Nous dressons ci-dessous la liste des contributions de l'université Lyon 2 au fonctionnement de l'Ecole doctorale et qui s'ajoutent à la dotation redistribuée par l'UdL.

- En termes de personnels BIATSS travaillant au service des ED mais sans rattachement exclusif aux ED, l'université Lumière Lyon 2 met non seulement 6 personnels à plein temps dans un pôle mutualisé des Ecoles doctorales, localisé à la Direction de la Recherche, mais doivent aussi être comptabilisés les secrétariats des composantes, qui interviennent dans les premières étapes du processus d'inscription. Les personnels de la DRED s'occupent des inscriptions, des soutenances, de la gestion financière, du suivi des doctorants, des cotutelles.
- Sur les locaux : à Lyon 2, les surfaces dédiées aux ED ont été multipliées par 4 au cours de l'année 2014, avec mise à disposition désormais de 3 salles : un bureau pour les directeurs d'ED qui peut servir à recevoir les usagers, une salle de réunion (12 places) pour les doctorants et les conseils d'ED, une salle de 40 places équipée de la visioconférence pour les jurys, les soutenances, et les réunions en tous genres. A cela s'ajoutent 4 bureaux administratifs pour le pôle mentionné plus haut. La mutualisation des locaux et des personnels sous forme de pôle ne permet pas de considérer chaque ED comme une entité étanche. Enfin, il semble essentiel de souligner que la plupart des laboratoires ont des locaux dédiés pour les doctorants, avec postes de travail, sans compter les espaces dédiés dans les deux MSH du site ainsi que les salles de travail des bibliothèques. Autrement dit, les remarques concernant l'espace dédié aux ED (3 salles) ne peut pas dissimuler l'espace dédié aux doctorants à l'échelle des établissements, ni le rôle des laboratoires dans la formation doctorale.
- Au titre des aides financières en soutien au doctorat, l'université Lumière Lyon 2 paye des décharges (6 bénéficiaires en moyenne, par an, au cours du dernier quadriennal) de 256 h (1^{ère} année) puis 192 h (3 années suivantes), pendant 4 ans, pour les PRAG inscrits en thèse. La tutelle Lyon 2 précise aussi qu'elle finance chaque année 3 mois de PRAS fléchés pour le bénéfice des ED, et que des décharges de services pour les directeurs d'ED sont prévues au référentiel des tâches voté par le CA. De plus, l'université Lumière Lyon 2 propose annuellement 80 avenants aux CDU, permettant aux doctorants d'acquérir l'expérience d'enseignement nécessaire pour l'admissibilité aux concours de MCF, en particulier. Parallèlement, elle finance des bourses aires culturelles pour les doctorants, qui s'ajoutent à l'offre en bourses de mobilité proposées par la Région Rhône-Alpes et qui font partie de la politique d'appui au développement des doctorats à l'international. Enfin, l'université Lumière Lyon 2 finance en central (budget de la Direction de la Recherche) 1000 euros par soutenance de thèse (110 à 140 soutenances par an). Ceci n'entre pas dans le budget de chaque ED, mais ne peut pas être occulté comme ne profitant pas directement aux doctorants, au doctorat, aux laboratoires et aux écoles doctorales.
- Au niveau de l'appui aux doctorants et docteurs, l'université Lumière Lyon 2 a dédié un ingénieur d'études (parmi les 6 BIATSS du pôle des Ecoles doctorales) pour aider les masterants dans leur recherche d'un financement pour leur thèse (entretiens individuels pour mettre en place le projet et faciliter les liens avec les partenaires dans le cadre des thèses CIFRE, par exemple). Dans ce cadre, l'université organise annuellement une journée complète "Choisir le doctorat et le financer", avec visite d'un cadre de l'ANRT pour présenter les CIFRE. Cet événement profite aux « masterants » de l'ensemble des tutelles SHS du site (IEP, ENS, etc.). De plus, cet agent a pour mission d'aider les nouveaux docteurs dans leur insertion professionnelle.

- Au cours de ce quinquennal, la Commission Recherche de l'université Lyon 2 a souhaité mettre en place une politique offensive concernant l'encadrement doctoral, en votant un plafond d'encadrement à 10 / HDR, mesure historique qui vise à réguler le flux des doctorants et la charge des encadrants dans un souci de qualité. Ce plafond peut être librement ajusté à la baisse par chaque ED selon ses propres exigences. Dans le même ordre d'idée, l'université Lumière Lyon 2 a mis en place des règles et plafonds très stricts de co-direction de thèse par des EC non HDR afin d'inciter ces derniers à préparer et obtenir une HDR avant la soutenance du doctorant co-encadré. L'objectif a pour but d'augmenter le potentiel d'encadrement tout en délestant les PR du problème de la surcharge d'encadrement dans des disciplines ou laboratoires insuffisamment dotés en personnels HDR.

Ces nombreux points, passés sous silence dans le rapport d'évaluation, auraient pu être portés à la connaissance des membres du comité si le huis-clos impliquant les tutelles avait prévu d'engager des questions dans ce sens. On peut regretter que cela n'ait pas été le cas.

Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2

